

Standard 2.B.18

Programme de formation CMAS à la gestion de l'oxygène

1. But du programme de formation

- 1.1 Ce programme présente les techniques et la gestion théorique de l'oxygène aux plongeurs CMAS qualifiés. Cela doit leur permettre d'agir plus efficacement lors d'une première intervention sur un accident de plongée.

2. Classification

- 2.1 Cette formation est classée comme base au programme de formation de plongeur spécialisé.

3. Conditions nécessaires des instructeurs et assistants.

- 3.1 Le programme de formation à la gestion de l'oxygène peut être enseigné par un instructeur CMAS ayant au minimum le grade « d'Instructeur Une Etoile » et qui possède un certificat CMAS de gestion de l'oxygène répondant aux critères indiqués dans le paragraphe 2.1.19 des définitions du chapitre 1.
- 3.2 Cet instructeur « une étoile » peut être assisté d'un chef de plongée CMAS détenant lui aussi un diplôme se conformant aux clauses du paragraphe 2.2.21 des définitions du chapitre 1.

4. Compétences d'un pourvoyeur d'oxygène qualifié.

- 4.1 Le pourvoyeur CMAS d'oxygène est formé de telle façon que, lorsqu'il assiste un instructeur CMAS, il doit avoir connaissances et pratique suffisantes pour fournir toute l'aide de base au maintien en vie dans l'utilisation de l'oxygène au cours d'un accident de plongée, s'il dispose de l'équipement adéquat et dans le cas où un instructeur CMAS ou un chef de plongée seraient absents.
- 4.2 Un pourvoyeur d'oxygène est autorisé, en fonction de la législation du pays où est enseigné la formation à :
 - 4.2.1 Préparer l'équipement de fourniture d'oxygène en cas d'urgence.
 - 4.2.1 Faire immédiatement une estimation générale du problème et réaliser l'évaluation précise de l'accident de plongée.

- 4.2.3 Donner les soins immédiats à un accidenté
- 4.2.4 Fournir une alimentation en oxygène à l'accidenté au moyen des diverses techniques à sa disposition.
- 4.3 Les paramètres de plongée d'un pourvoyeur d'oxygène sont identiques à ceux qu'il a obtenu lors de ses autres diplômes, sauf s'il est accompagné d'un instructeur CMAS lors de diverses plongées en milieu naturel.

5. Conditions préalables de participation à la formation

- 5.1 Pour pouvoir accéder à la formation de gestion de pourvoyeur d'oxygène, le participant doit
 - 5.1.1 Etre âgé d'au moins quatorze (14) ans. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure.
 - 5.1.2 Il doit en outre remplir, signer et approuver le document demandé par la Fédération CMAS ou le CDC. De plus, si le participant est mineur, la signature parentale ou du tuteur légal est requise.

6. Exigence concernant la qualification

- 6.1 Pour être qualifié en tant que pourvoyeur d'oxygène, le candidat doit :
 - 6.1.1 Se conformer aux conditions préalables de participation au programme de formation telles que formulées au paragraphe 5 de ce standard.
 - 6.1.2 Acquérir avec succès les compétences théoriques telles que définies au paragraphe 10.1 ci-dessous et :
 - 6.1.3 Passer avec succès les épreuves pratiques telles que définies dans le paragraphe 10.2 ci-dessous.

7. Connaissances théoriques et Pratique requises

- 7.1 Le participant doit suivre le cours 3B.18 du chapitre 3, en matière d'acquisition de connaissances théoriques et de formation pratique.

8. Paramètres de formation théorique

- 8.1 L'instructeur CMAS doit se conformer aux paramètres standards de formation théorique tels que décrits au paragraphe 4.5 du chapitre 1.

9. Paramètres de formation pratique

- 9.1 L'instructeur CMAS doit réaliser sa formation dans un lieu conforme aux spécifications de lieu telles que définies dans le paragraphe 4.5 du chapitre 1.
- 9.2 L'instructeur CMAS doit avoir sous la main un mannequin de démonstration et un système complet d'administration d'oxygène, par groupes de quatre (4) élèves, durant les exercices pratiques du programme de formation.

10. Compétences

10.1 Connaissance

10.1.1 L'élève doit démontrer à l'instructeur CMAS sa connaissance de la gestion de l'oxygène lors d'un examen écrit et oral. Cet examen sert de test intermédiaire à la connaissance de la gestion de l'oxygène et à la pratique de celle-ci.

10.2 Pratique et manipulation

10.2.1 L'élève doit démontrer à l'instructeur CMAS sa compétence dans la manipulation et la pratique de l'oxygène, tel que décrit dans le paragraphe 2.1 du cours 2.B.18 dans le chapitre 3, et ceci pendant une ou plusieurs formations sur le terrain.

11. Diplôme

10.1 Après avoir terminé avec succès sa formation, le participant sera diplômé et recevra la carte C.CMAS de gestion de l'oxygène correspondante.